

DECRET N°72-271 du 17 octobre 1972

portant nomination de M. Gratien POGNON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République du Dahomey auprès de l'ONU.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU la loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret n°149/CP/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 Avril 1965, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et les actes qui l'ont modifié ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

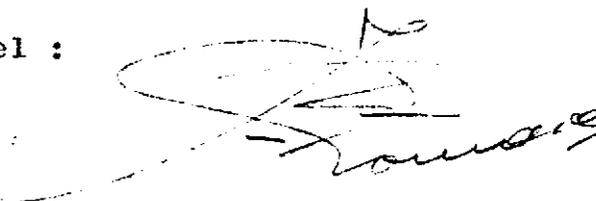
ARTICLE 1er. - Monsieur Gratien POGNON est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République du Dahomey auprès de l'ONU avec résidence à NEW-YORK.

ARTICLE 2. - Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur POGNON bénéficiera du traitement correspondant à l'indice de son grade auquel s'ajouteront les avantages et indemnités divers alloués par le décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 AVRIL 1965 et les actes qui l'ont modifié aux agents du Ministère des Affaires Etrangères en service à l'Etranger.

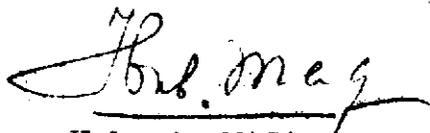
ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 octobre 1972

Par le Conseil Présidentiel :

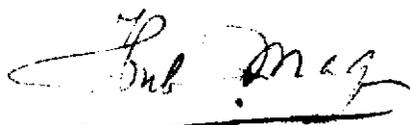


Justin ACOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

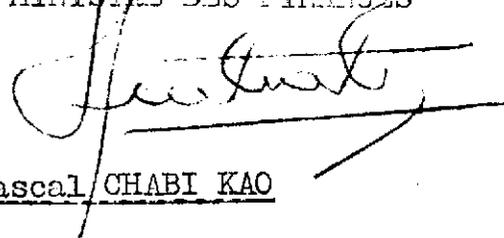
P. Le MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES :



Hubert MAGA

Membre du Conseil Présidentiel
Chargé de l'Intérim.-

LE MINISTRE DES FINANCES



Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS : PCP 6 - MCP 4 - MAE et ses Scs 20 - GS 6 -
Ministères 12 - HC 2 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5 -
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - Intéressé 1 - DI 8 - JORD 1
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6. ACDN-CEDN-CNI 3 - ACN 2.